

# Le journal revendicatif

des professionnels de l'action sociale



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

## Après l'Assemblée Générale du 3 juillet 2018

**L'ampleur de la dégradation des conditions de travail au sein des MDS a conduit les personnels réunis en Assemblée Générale en juin dernier à voter un préavis de grève reconductible à compter du 3 juillet jour de tenue du CHSCT plénier.**

Ce préavis a immédiatement fait réagir la DRH qui a œuvré à l'organisation de deux réunions extrêmement importantes pour l'avancée de nos revendications et qui portaient sur les points suivants :

❶ La levée des freins matériels quotidiens à l'exercice de l'activité (frais de déplacements, assurance voiture, prise en charge de toutes les dépenses supplémentaires, téléphone portable, budget éducatif...)

❷ L'organisation de tables rondes départementales l'une dédiée à la prévention sociale sur le département l'autre sur la Protection de l'Enfance, ces dernières ayant pour but de reconstruire un partenariat afin de mettre fin à :

► La perversion des modes d'intervention en travail

social induite par le désengagement des institutions autrefois partenaires et/ou la dépendance à des partenaires défaillants qui ont centré leur organisation de travail sur l'introduction de plateformes téléphoniques complètement chronophages pour nous et absolument inefficaces.

► L'explosion de la précarité aggravée par la posture des certaines institutions – dont la CAF – à l'origine de plusieurs milliers de suspension de droits tous les mois, source d'exclusion et responsable en partie de la forte augmentation de l'accueil du public en MDS.

► Des conditions de travail intenable en certains endroits

► L'absence de prise en compte de l'intérêt premier de l'enfant

► Une prise en charge indigne des jeunes MNA

► La mise en danger des professionnels dans l'exercice de leurs missions

L'assemblée générale du 3 juillet a permis de dégager les lignes revendicatives suivantes qui ont fait l'objet de discussions reprises dans les réunions du 4 juillet, le 5 juillet étant centré sur l'exposition de nos arguments défendant l'organisation en urgence de table ronde.

# Lignes revendicatives / axes d'amélioration en interne

## ■ Conditions de travail

Rencontre du 4 juillet en présence de Monsieur le DRH, son adjointe aux relations sociales et la psychologue du travail.

## ■ Frais de déplacement

Constat	Revendications
Tarif de remboursement des frais à 0.21 € trop faible par rapport à la dépense réelle et à l'usure du véhicule	→ Indexation du taux actuel sur celui des impôts
Délais de remboursement des frais trop longs et logiciel de saisie complexe et chronophage	→ Délais de remboursement réduits à un mois et introduction d'un logiciel plus simple
Absence de remboursement des frais de stationnement quels qu'ils soient, parkings, horodateurs...	→ Remboursement systématique sur production de justificatifs
Absence de prise en compte du déplacement réel effectué soit d'adresse à adresse, le CD 13 ne retenant que l'entrée des villes comme le guide kilométrique le prévoit	→ Remboursement au réel du déplacement affecté à savoir d'adresse à adresse
Absence de remboursement du déplacement lorsqu'il s'effectue sur le territoire de la résidence administrative (l'inscription au décret de seulement quelques villes permettent le remboursement des uns et l'exclusion des autres)	→ Compensation de ces dépenses sur un budget spécifique ou fourniture de véhicules en nombre
Absence de remboursement des frais de déplacements pour les professionnels travaillant sur une commune différente de leur lieu d'habitation si ces derniers s'effectuent sur leur commune de résidence.	→ Remboursement de tous les frais professionnels quel que soit le lieu de déplacement
Impossibilité d'utilisation de partag'auto pour les MDS éloignées de l'HD13	→ Création de parkings à voitures en différents points du territoire
Absence de compensation du surcoût d'assurance occasionné par l'option Professionnelle	→ Prise en charge de ce surcoût par la collectivité sur production de justificatifs

## ■ Budget éducatif

Constat	Revendications
Montant budget du mensuel 35 € par Travailleur social insuffisant	→ Budget mensuel porté à 75 euros par TS
Absence de report d'un mois sur l'autre du montant non utilisé	→ Annualisation d'un montant majoré à environ 800 euros alloué aux TS
Obligation pour tous les professionnels hors Marseille de faire l'avance des frais du fait de l'existence d'une seule régie localisée à Marseille	→ Mise en place de régies déconcentrées sur Aix, Istres, Arles et Châteaurenard
Paiement sans remboursement par les agents de leur place d'entrée sur toutes les activités partagées dans le cadre éducatif avec les enfants –cinéma, cirque, piscine...	→ Remboursement systématique sur production de justificatifs
Absence d'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire	→ Assouplissement des pratiques et uniformisation de ces dernières

## ■ Divers aspects matériels

Constat	Revendications
Absence de budget dans les MDS permettant l'accueil - quelquefois pendant une journée entière - d'enfant en attente de placement (prise en charge des couches, repas, biberon...)	→ Mise en place d'un budget spécifique au sein des MDS
Utilisation permanente des portables personnels dans le cadre de l'exercice des missions	→ Mise à disposition au sein des MDS de portables professionnels utilisés au volontariat
Impossibilité d'utilisation des CAP en dehors de la MDS excluant les lieux de permanences extérieures	→ Possibilité de mise à disposition d'un à deux CAP utilisés en cas de besoin, faisant l'objet d'un accord préalable ou rendu au retour de permanence
Absence de machine à affranchir sur certains sites comme dans les MDS de Martigues, Gardanne, qui nuit au respect de certains délais, notamment en cas de traitement d'IP	→ Ré-Installation de machines à affranchir dans les MDS extérieures
Confidentialité des lieux d'accueils non garantis	→ Mise en conformité des locaux pour un accueil confidentiel garanti

En marge de l'exposition de ces aspects matériels, ont été évoqués les situations de 3 MDS :

◆ **Romain Rolland** dont la sécurité incendie semble toujours être objet d'inquiétude pour les agents comme la réfection des sols ; une demande de visite par le Service bâtiment hygiène et sécurité a été proposée par l'administration avec une rencontre avec les agents sur le maintien ou non dans l'immeuble

◆ **Gardanne** dont l'exiguïté des locaux entraîne une demande d'extension pour les agents travaillant dans des locaux minuscules et pour laquelle l'administration propose une visite par le Service bâtiment hygiène et sécurité pour refaire un état des lieux et émettre des hypothèses

◆ **Saint-Marcel**, pour laquelle le projet de déménagement est toujours en cours sur les locaux répertoriés l'an dernier par les collègues elles-mêmes.

La discussion avec le propriétaire est toujours en cours. Une communication officielle à l'attention des agents est proposée par l'administration

◆ **Aubagne - La Ciotat** dont la nouvelle organisation en enfance prévoit la création sur l'ensemble du territoire d'un pool IP, AED, Adoption et une nouvelle répartition des effectifs des deux équipes, avec glissement d'un poste dédié à l'accompagnement sur le pool IP, une demande de rencontre spécifique à cette équipe et depuis mise en œuvre.

## ■ Organisation du travail et temps de travail

Constat	Revendications
Activité en forte augmentation qui conduit les agents à dépasser régulièrement les 10h de travail consécutives	→ Organisation du travail respectant les 35h avec l'apport de personnels supplémentaires ou celui de places d'accueil pour les enfants confiés...
Déduction de la pause méridienne lors des temps de travail éducatif avec l'enfant autour d'un repas	→ Prise en compte « en temps de travail » de la pause méridienne
Perte régulière des heures effectuées au-delà des 14h supplémentaires Mensuelles prévues par le règlement RTT	→ Conditions de travail compatibles avec le respect des 35 heures et Assouplissement des règles afin de pouvoir poser ces heures plus facilement (du jour au lendemain) et ne pas les perdre
Respect du code du travail en cas de travail au-delà de 12	→ Récupération immédiate des heures travaillées par un repos compensateur obligatoire
Introduction dans certaines MDS de règles spécifiques comme l'obligation de revenir sur site badger après une mission quand celle-ci se termine au-delà de l'amplitude d'ouverture des MDS	→ Retour partout à la possibilité d'enregistrer sa fin de mission par le gestionnaire de chronogestor

## ■ **Efficienc e du travail social et sécurité**

<b>Constat</b>	<b>Revendications</b>
Réintroduction d'un travail de qualité et des conditions d'exercice Sécurisantes, IP ou suivi d'enfants placés	→ <b>Généralisation du travail en Binôme sur la protection de l'enfance</b>
Multiplication des plateformes téléphoniques par nos partenaires, tout aussi chronophages qu'injoignables, SIAO, 115, CAF...	→ <b>Demande d'accès direct à des référents dont on pourra tracer la réponse</b>
Réponse à nos partenaires par la Production d'un travail qui s'avère inutile en terme de résultats- fiches, dossiers à remplir ...	→ <b>Retour à un contact direct avec le partenaire et production de dossier en fonction de la situation</b>
Introduction de logiciels en interne chronophages et non opérationnels comme NOVA et NOVA Nomade	→ <b>Retour à des logiciels plus simples dont la tenue serait confiée à des personnels de secrétariat</b>
Abandon de Doctolib	→ <b>Embauche de secrétariat dédié à la PMI</b>
Allongement des délais de traitement des dossiers FSL depuis le transfert du service à la métropole, les délais dépassant les 21 jours entraînent l'obligation pour le TS de réinstruire entièrement la demande	→ <b>Intervention en urgence de la collectivité auprès de la Métropole afin que les retards n'impactent plus les professionnels et les familles.</b>

Ces différents points abordés ont permis de mettre en exergue l'usure des professionnels, leur sentiment d'inutilité ainsi que l'absurdité de certains dispositifs. De plus la confrontation avec la pratique quotidienne montre combien la pression de l'augmentation de l'accueil du public et du nombre de situations critiques, du manque de places pour les enfants confiés conduit à des injonctions paradoxales source de maltraitance et d'incompréhension des personnels occupés à des dispositifs infructueux alors qu'il faudrait consacrer l'expertise des professionnels à l'accompagnement, la prévention et la protection des plus vulnérables.

## ■ **Effectifs et personnels**

<b>Constat</b>	<b>Revendications</b>
Forte augmentation du nombre de cadres en congés maladie, nombre de cadres volants insuffisant	→ <b>Revoir l'Attractivité de ce type de postes et doubler le pool de cadres volants pour passer de 3 à 6 agents</b>
Absence de remplacement des agents en congés parentaux	→ <b>Embauche de personnels auxiliaires pour y faire face</b>
Embauche inadaptée d'emplois civiques dans les MDS	→ <b>Arrêt de ce type de recrutement et embauche de secrétariats pérennes</b>

## ■ **Divers**

<b>Constat</b>	<b>Revendications</b>
Dysfonctionnement de la CEM, opacité	→ <b>Rappel des règles et critères et participation des Organisations syndicales en tant qu'observateurs</b>
Offre de Formation pauvre, blocage de certaines prises en charge, affichage des offres CNFPT inexistant ...	→ <b>Réintroduction de formations attractives et ouverture sur des demandes individuelles</b>

## ■ **Organisation des tables Rondes départementales**

Rencontre du 5 juillet 2018 en présence des membre du Cabinet de Madame la Présidente.

## ■ Prévention sociale

Avec qui ?	Pourquoi ?
Le Préfet des Bouches-du-Rhône	Obtenir une réelle prise en charge du public réfugié ou migrant et ce dès le 1 <sup>er</sup> jour d'arrivée sur le territoire départemental. Remboursement de toutes les sommes versées au public par le Département du fait du non-respect de ses obligations par l'État
CAF	Obtenir que plus une seule suspension des droits ne soit Effectuée avant d'avoir interrogé les MDS de proximité afin de Sursoir à la suspension. Maintien du « reste à vivre » Obtenir le remboursement de toutes les sommes versées par la Collectivité au titre de l'aide d'urgence débloqué par le CD 13 en cas de rupture totale des droits et remboursement financier du temps passé à rétablir les droits par les équipes des MDS. Réintroduction sur les territoires des permanences CAF
MSA	Mise à disposition du budget d'action sociale MSA au département. Mise en place par la MSA d'un outil simple à destination de son public pour solliciter à la MSA des Aides MSA
CCAS et Mairie de Marseille et Département	Extension des conventions qui lient les Ccas au département avec prise en charge d'un public plus large comme les ressortissants de la MSA ou un public retraité, personne seule etc ; partenariat avec la caisse des Écoles....
SIAO	Demande d'accès direct à des référents dont on pourra tracer la réponse
115	Demande d'accès direct à des référents dont on pourra tracer la réponse
L'Éducation nationale	Tisser un véritable partenariat pour agir ensemble sur les situations d'enfants en danger ou risque de danger
La Sauvegarde	Application des mesures d'AEMO prises par le juge et mis en place d'un suivi global
MDPH	Mise en place de relations resserrées afin de mieux collaborer et accélérer la mise en œuvre des plans d'aide
Mission locale	Travail partenarial concerté autour du parcours des jeunes
CPCAM	Mise en œuvre d'un travail partenarial efficient et amélioration de la prise en charge du public avec possibilité pour lui d'actionner les aides CPCAM

## ■ Protection de l'enfance

Avec qui ?	Pourquoi ?
Le Préfet des Bouches du Rhône, le Procureur, les Juges	Obtention de la réquisition de locaux / prise en charge des enfants MNA, attribution de budgets nécessaires à la mise en œuvre de la Protection de l'Enfance
L'Éducation nationale	Intervention systématique du service social de l'éducation nationale pour la prise en charge des frais de cantine, transports et fournitures Scolaires Mise à disposition de toutes les places d'internat non occupées pour les MNA
DIMEF	Augmentation de places d'urgence à travailler avec le CD 13
ADDAP	Travail autour d'un accueil respectueux des enfants MNA
PJJ	Mise en œuvre d'un travail partenarial efficient et amélioration de la prise en charge, Application des mesures prises par le juge et mise en place d'un suivi global
MDPH	Mise en place de relations resserrées afin de mieux collaborer et accélérer la mise en œuvre des plans d'aide
CMPP	Augmentation de la capacité de réception du CMPP dont les délais peuvent atteindre aujourd'hui 1 an
La Sauvegarde	Application des mesures d'AEMO Prises par le juge et mis en place d'un suivi global

*Ces différents points ont permis d'ouvrir la discussion avec les membres du Cabinet de Madame la Présidente en présence de Monsieur le DRH, Monsieur le DGAS et ses directeurs adjoints et d'argumenter sur l'urgence à organiser ces deux tables rondes. Dans le cadre de la protection de l'Enfance nous avons de nouveau également insisté sur :*

- l'obligation de créer des places d'urgence
- de ne plus jamais remettre à la rue des MNA pourtant mis à l'abri en hôtel
- de mettre en place un protocole d'accueil entre départements afin que les jeunes MNA n'arrivent plus dans les Bouches-du-Rhône en catastrophe.

*Sur l'ensemble des points travaillés au cours des réunions des 4 et 5 juillet 2018, des réponses et les tendances devraient nous parvenir fin juillet.*

## ■ Rencontre du 3 juillet avec Monsieur le Président du CHSCT

Cette rencontre a permis de remettre en mains propres les très nombreuses demandes de protection fonctionnelle émises par les professionnels mais aussi de revenir en quelques points sur les causes de la dégradation des conditions de travail en MDS.

Le Président du CHSCT, qui s'était engagé à faire le lien avec Madame la Présidente, a répondu en ce sens : « La Collectivité est parfaitement consciente des difficultés auxquelles ces personnels sont confrontés. La DGAS met d'ailleurs tout en œuvre pour que les conditions de travail s'améliorent et que nos usagers bénéficient d'un accompagnement approprié et respectueux de leur situation : à cet égard elle échange régulièrement avec nos partenaires sur les sujets sensibles que vous évoquez dans votre courrier. (...) » Il vous a d'ailleurs été indiqué que votre proposition d'organiser une table ronde avec nos partenaires institutionnels serait relayée favorablement à Madame la Présidente. »

**Nous vous souhaitons à tous et à toutes un bel été reposant et ressourçant, afin que vous reveniez en forme pour l'AG de rentrée et gagner sur l'ensemble de nos revendications !**

**A.G. LE MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 DE 14H A 17H  
à l'Hôtel du Département**